

Cheminement des dossiers

Décanat des études

Cheminement par étapes du traitement des dossiers au Décanat des études

Création de programme

	Programme de grade	Programme sans grade
	Baccalauréat ▪ Baccalauréat avec majeure ▪ Baccalauréat menant à un brevet d'enseignement ▪ Maîtrise ▪ Doctorat	Programme court 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles ▪ Certificat/mineure ▪ Microprogramme de 1 ^{er} cycle ▪ DESS
Décanat des études (DÉ)	Collaboration à la rédaction du dossier et approbation	Collaboration à la rédaction du dossier et approbation
Consultation (modules concernés et départements)	Oui	Oui
Bureau de l'international	Non	Non
Analyse financière	Oui	Oui
CDD	Consultation	Consultation
Commission des études, de la recherche et de la création (CERC)	Adoption	Adoption
Direction Études et Recherche (DER)	Transmission du dossier	Transmission du dossier
CAPFE	Adoption seulement pour Baccalauréat menant à un brevet d'enseignement	Non
Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) BCI	Visite des experts et avis	Non
Conseil des études et AG (UQ)	Adoption	Acheminé pour information
Comité des programmes universitaires (CPU)	Adoption	Non
Financement	Autorisation par le ministère	Non
Direction du recensement et des déclarations (DRD)	Émission du code	Émission du code
CAD	Approbation et implantation	Approbation et implantation